

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2019/195**OBJET : REGIE UBAYE SKI - DECISION MODIFICATIVE N°5.**

Le Conseil de communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 4 Novembre 2019 ;

Sur Proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 du *budget annexe régie Ubaye Ski* qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :Dépenses :

| | |
|-------------------|--------------------|
| Art 673 | 192 284.00 € (1) |
| Art 6811 chap 042 | - 20 948.00 € (2) |
| Art 023 | - 171 336.00 € (3) |

TOTAL 0.00 €

Recettes :**SECTION D'INVESTISSEMENT :**Dépenses :Recettes:

| | |
|--------------------|--------------------|
| Art 1315 Prg 1001 | 16 810.00 € (4) |
| Art 1315 Prg 1002 | 9 400.00 € (4) |
| Art 1315 Prg 1004 | 166 074.00 € (4) |
| Art 28121 Chap 040 | - 2 687.00 € (2) |
| Art 28181 Chap 040 | - 9 835.00 € (2) |
| Art 28182 Chap 040 | - 8 426.00 € (2) |
| Art 021 | - 171 336.00 € (3) |

TOTAL 0.00 €

- (1) Annulation d'une partie de la subvention d'équilibre de fonctionnement de l'année 2018 pour l'imputer en investissement
- (2) Amortissements 2019 à annuler à amortir sur 2020 en même temps que les subventions d'équipement y correspondant.
- (3) Diminution du Virement à la sect investissement
- (4) Subventions d'équipement

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie

